



# RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SENNECEY-LES-DIJON  
Département de la Côte d'Or

## DÉCISION

Décision n°2025-004

Nomenclature télétransmission : 1.1.4.

**Objet :** Travaux d'aménagement du parking de la mairie

**LE MAIRE DE SENNECEY-LES-DIJON,**

**VU :**

- La loi 82.213 du 2 mars 1982, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;
- L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération du Conseil Municipal n°DL2020-022 du 27 mai 2020 chargeant notamment son Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- l'AP / CP N° 2022-01 ;
- le rapport d'analyse des offres.

**CONSIDERANT :**

- qu'il y a lieu de procéder à l'attribution du marché public relatif aux travaux d'aménagement du parking de la mairie ;
- que la proposition de la société ROGER MARTIN apparaît comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, en ce qui concerne l'offre de base ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1er : OFFRE DE BASE**

Un contrat est souscrit avec la société ROGER MARTIN (21850 SAINT-APOLLINAIRE) pour la réalisation des travaux d'aménagement du parking de la mairie et ce, pour un montant total de 111 396.70 € HT.

**ARTICLE 2 :** Les frais afférents à ce marché seront réglés sur le chapitre 21.

**ARTICLE 3 : PUBLICITE**

La présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et transmise à Monsieur le Préfet de la région Bourgogne – Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or.

Communication en sera donnée au Conseil municipal lors de sa réunion la plus proche.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à SENNECEY-LES-DIJON, le 3 février 2025

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
021-212106058-20250203-D2025-004-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2025  
Date de réception préfecture : 03/02/2025



**Philippe BELLEVILLE**